

CHARTRE DE L'ASSOCIATION

Référence : 100.01

Validation : 01.06.99

Fichier :O\CVD98\classeurCVD\management\100.01_charte

CHARTRE DE CARITAS VAUD

“ Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de tout ton esprit, et le prochain comme toi-même. ”

“ Quelqu’un demande à Jésus : et qui donc est mon prochain ? ”

Jésus dit alors : “ Un homme descend de Jérusalem à Jéricho. Il tombe sur des bandits qui le rouent de coups et le laissent à moitié mort. Un prêtre, puis un lévite le voient et passent de l’autre côté. Un Samaritain le voit, il en est bouleversé. Il s’approche et panse ses plaies. Il le charge sur sa monture et le conduit dans une auberge. Là, il prend soin de lui. Le lendemain, il donne de l’argent à l’aubergiste en disant : prends soin de lui ”.

“ Va, et toi aussi, fais de même. ” (d’après Luc 10, 25-37)

1. MISSION

1.1. Fondements

La parabole du Samaritain illustre bien l’appel à “ se faire proche ”, vécu par Jésus dans sa façon humaine et concrète d’aimer, “ d’être avec ” les pauvres, les blessés de la vie et les exclus de son temps.

Se laisser bouleverser, agir efficacement devant l’urgence, donner de son temps, proposer un encadrement humain, voilà en quoi l’Evangile du Samaritain, aujourd’hui encore, interpelle CARITAS Vaud. Il l’incite à :

- placer au centre de sa réflexion et de ses choix le devenir des femmes et des hommes, tous dignes, libres et aimés de Dieu, avec une attention particulière aux personnes en difficulté
- construire avec elle une société plus humaine en invitant chacune et chacun à agir pour y être acteur de solidarité, de justice et d’humanité
- attirer l’attention sur des situations de précarité, d’injustice ou d’exclusion vécues dans ce canton
- éveiller les communautés paroissiales à leur dimension diaconale, et encourager leur participation à l’action sociale

En lien avec CARITAS Suisse et son mandat reçu de la Conférence des Evêques, CARITAS Vaud est partie prenante de la “ diaconie ” de l’Eglise catholique en Pays de Vaud. Celle-ci lui confie la mission d’accomplir ce service caritatif et social, dans l’esprit de l’Evangile et de la doctrine sociale de l’Eglise. Par son vécu de proximité avec les personnes en difficulté, CARITAS Vaud témoigne qu’un tel engagement est une fonction essentielle de la communauté des chrétiens.

1.2. Idéaux et principes d'action

CARITAS Vaud défend trois idéaux, sources de remise en question et de mobilisation :

- **Placer au centre de ses priorités la dignité de vie de chaque femme et de chaque homme :**
Chaque être humain possède une dignité inaliénable. Il constitue un sujet unique, acteur de son propre développement, autonome dans sa liberté de pensée, de croyance et d'expression.
- **Construire une société solidaire dans un monde pluraliste :**
Une société solidaire s'engage pour la paix, la justice, et le partage des richesses du monde. Reconnaisant les ressources, les valeurs et les limites de chaque femme et de chaque homme, CARITAS Vaud les invite à oeuvrer avec elle pour une société où toute personne trouve sa place.
- **Imaginer un avenir ensemble :**
CARITAS Vaud se veut porteuse de possibles. Elle s'interdit de désespérer face aux difficultés et aux contraintes individuelles et collectives qu'elle rencontre au quotidien. Elle réalise et encourage des projets sociaux novateurs et durables.

Au quotidien, réaliser ces engagements signifie pour CARITAS Vaud :

- **Soulager toute personne en difficulté :**
A l'image du Samaritain, CARITAS Vaud cherche à offrir à toute personne en difficulté une aide immédiate et gratuite.
- **Ecouter et comprendre l'autre :**
- Dans son attitude d'accueil et d'écoute de l'autre, CARITAS Vaud cherche à comprendre et se faire proche des réalités des femmes et des hommes qui font appel à ses services.
- **Aider chaque personne à devenir sujet et acteur de son propre développement :**
Confiante dans les ressources des personnes qui s'adressent à elle, CARITAS Vaud établit des relations de partenariat. Dans cet esprit, elle les informe de leurs droits et obligations; elle leur propose une aide personnalisée; elle les invite à construire des actions collectives, riches en échanges et solidarités.
- **Promouvoir l'entraide :**
CARITAS Vaud cherche à promouvoir des réseaux de solidarités entre les personnes en détresse et leur entourage. Elle associe des bénévoles au travail de ses professionnels. Elle reconnaît les associations qui poursuivent les mêmes buts. Elle privilégie une collaboration œcuménique.
- **Sensibiliser l'opinion publique et agir sur le plan politique :**
CARITAS Vaud veut rendre les femmes et les hommes conscients de leurs responsabilités sociales. En tant qu'avocate des " laissés-pour-compte ", elle veut agir sur le plan politique par ses initiatives et prises de position critiques.

2. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

2.1. Personnel

CARITAS Vaud emploie des collaboratrices et collaborateurs qualifiés et qui adhèrent aux valeurs exprimées dans sa Charte.

- Elle cherche à promouvoir l'égalité des chances au sein de son personnel, sans discrimination.

Avec ses collaboratrices et collaborateurs, elle s'engage à :

- réaliser le partenariat social
- optimiser les conditions de travail
- promouvoir les responsabilités et les ressources de chacune et de chacun
- développer les compétences professionnelles des collaboratrices et collaborateurs ainsi que leurs connaissances des diverses cultures et spiritualités, propres aux usagers
- encourager un approfondissement des valeurs de la Charte, face aux réalités de leur travail quotidien.

2.2. Bénévoles

CARITAS Vaud compte sur l'appui et l'engagement de bénévoles dans le cadre de ses organes et de ses services.

- Elle associe leurs compétences et leur créativité à celles de ses professionnels dans un esprit de complémentarité et de coresponsabilité.
- Elle assure la formation et l'encadrement de ses bénévoles. Elle les invite également à un approfondissement des valeurs exprimées dans la Charte.
- Elle reconnaît le travail des bénévoles comme un apport essentiel à ses moyens d'action.

2.3. Aumônier

CARITAS Vaud bénéficie, pour sa mission, des services d'un aumônier qui participe à ses activités. Ouvert aux personnes faisant appel à l'institution, disponible aux collaboratrices et collaborateurs, il les sensibilise aux valeurs exprimées dans la Charte.

2.4. Gestion

CARITAS Vaud applique, à tous les niveaux décisionnels, les principes d'une direction participative.

- Elle répartit les tâches et responsabilités de manière cohérente entre les organes de l'association, la direction et les collaboratrices et collaborateurs. Elle veille à l'efficacité de son fonctionnement par des procédures de décision simples, des objectifs clairs et une délégation de compétences.
- Elle répartit ses activités de manière cohérente dans des secteurs dotés d'une autonomie d'action propre et animés d'un esprit de coopération.
- Elle encourage la participation créative des collaboratrices et des collaborateurs.

2.5. Organisation

CARITAS Vaud est une association à but non lucratif (art. 60 et suivants du Code Civil Suisse, CCS).

- Elle s'organise de manière professionnelle et autonome, conformément à ses statuts. Les organes de CARITAS Vaud sont l'Assemblée générale, le Comité, le Bureau et le Vérificateur des comptes.
- Elle est membre de la Fédération des paroisses catholiques du canton de Vaud. Elle collabore avec les pouvoirs publics, les paroisses ainsi qu'avec les associations et institutions sociales oeuvrant dans le canton.
- Elle est membre de l'association CARITAS Suisse. Elle coopère étroitement avec l'office central de CARITAS Suisse et les CARITAS régionales.

2. 6. Ressources financières

CARITAS Vaud accepte tout don dont l'affectation est compatible avec les objectifs de sa Charte et de ses Statuts.

- Ses ressources financières proviennent des cotisations, des subventions publiques ou privées, des dons et legs, des indemnisations de prestations de service, ainsi que de ses propres recettes d'exploitation.
- Ces ressources servent au financement des tâches ordinaires, des projets et actions en cours, ainsi qu'à rémunérer son personnel et à couvrir les frais d'entreprise. Elles contribuent aussi au développement de l'association et à la consolidation de son œuvre.

*Construite avec tout le vécu de CARITAS Vaud,
cette Charte continue à vivre et à se reconstruire...*

Cette Charte de CARITAS Vaud a été approuvée lors de l'Assemblée générale du 01 juin 1999.